



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2012

L'an deux mil douze et **le trente mars à 20 heures 00**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Patricia DUBOIS, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Pascal GUILLON, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

Absents représentés :

Solange DUMAS donne pouvoir à Christian HARTWICH
Nicole NAVARRO donne pouvoir à Dominique VIOT
Colette BERGER donne pouvoir à Franck FURTIN
Michel ARIES donne pouvoir à Benoît JABOULET
Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN

Nombre de conseillers en exercice : **13** Présents et représentés : **13**

Qui ont pris part à la Délibération : **13 dont 5 pouvoirs**

Date de la convocation : 26 mars 2012

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 24 février est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 30 mars 2012.

Ordre du jour

- **Acceptation des Crédits de reports 2011**
- **Adoption du compte administratif exercice 2011**
- **Adoption du compte de gestion – exercice 2011**
- **Affectation des résultats 2011**
- **Vote du budget communal primitif 2012**
- **Vote des taux d'imposition 2012**
- **Attributions subventions 2012**
- **Attribution subvention au Fond Solidarité Logement 2012**
- **Participation à l'achat des fournitures scolaires des enfants fréquentant le collège de Thoissey (APEC)**
- **Acceptation devis centrale d'aspiration**
- **Acceptation devis panneautage de la commune**
- **Mise en place d'un sentier sur l'Avanon**
- **Remboursement Amen (site internet) à Madame THIBERT**

En début de séance, Madame le Maire demande d'ajouter les délibérations suivantes :

Objet : N°17 Renouvellement à la participation à l'AJC de Thoissey

Madame le Maire propose le renouvellement de la participation à l'AJC de Thoissey soit 2,00 € par jour aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant le centre de loisirs soit les mercredis ou les vacances pour l'année 2012 et les années à venir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement à la participation à 2 € 00 par jour, aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant le centre de loisirs soit les mercredis ou les vacances pour l'année 2012 et les années à venir.

Dit que la somme sera mandatée au titre des subventions sur justificatif des présences et imputée au compte 6574.

Objet : N°18 Renouvellement au Centre de Loisirs de Saint Didier

Madame le Maire propose le renouvellement à la participation au Centre de Loisirs de Saint Didier pour 2,00 € par jour aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans, fréquentant ces centres de loisirs les mercredis ou les vacances scolaires pour l'année 2012 et les années à venir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement à la participation à 2 € 00 par jour, aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans, fréquentant le centre de loisirs de Saint Didier, les mercredis ou les vacances scolaires pour l'année 2012 et les années à venir. Dit que les sommes seront mandatées au titre des subventions sur les justificatifs des présences et imputées au compte 6574

Délibérations :

Objet : N°4 Acceptation des Crédits de report 2011

Le conseil municipal prend connaissance du résultat de l'année 2011, et deux montants non dépensés sont à reportés en section de dépense d'investissement soit la somme de 129 479,00 €;Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE le report réalisé en investissement 2011, les montants non dépensés en 2011 sont reportés sur le budget 2012.

Report en dépenses de 129 479,00 € suivant le détail ci-dessous:

Dépenses :

Cpte 202 Document urbanisme op 85 (révision urbanisme) 2 340,00 €

Cpte 2111 Achat terrain op 121 127 139,00 €

Total : 129 479,00 €

Et Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser 129 479,00 €

Objet : N°5 Adoption du compte Administratif – exercice 2011

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et L2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2011 approuvant le Budget Primitif communal – exercice 2011 ;

Vu les délibérations en date du 9 septembre, 21 octobre et 25 novembre approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2011 ;

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011 ;

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian HARTWICH, 2^{ème} Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2011 du budget communal arrêté comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2011
report du résultat antérieur année 2010 de		
161 829,92 €		
61 702,73 €		
Total :	149 693,69 €	<u>73 838,96 Euros</u>

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2011
report de l'excédent de fonctionnement année 2010 de		
392 323,14 €		
86 328,79 €		
Total :	286 428,00 €	<u>192 223,93 euros</u>

Objet : N°6 Adoption du Compte de Gestion – exercice 2011

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et 2 ; Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 de la commune a été réalisée par le Receveur en poste à Thoisy ayant exercé au cours de la gestion 2011 et que les comptes établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Madame le Maire précise que le Receveur municipal en poste a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame le Maire et des comptes de gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget suivant :

↳ Budget Commune

Objet : N°7 Affectation des résultats –exercice 2011

Le Conseil municipal réuni,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2011 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2011 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 192 223,14 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 qui s'élève à 192 223,93 € sur le budget de l'exercice 2012 comme suit :**

↳ 55 640,04 € à la section investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement »

↳ 136 583,89 € à la section fonctionnement au compte 002

Objet : N°8 Approbation du Budget Primitif 2012

Madame le Maire demande à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2012 pour un montant de :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	449 083,00 €	288 730,00 €
Recettes	449 083,00 €	288 730,00 €

Objet : N°9 Vote des taux d'imposition 2012

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE à l'unanimité des présents et représentés le maintien du taux de taxe foncière sur le non-bâti pour 2012 au même niveau que 2011 soit 39,16 %.**

➤ **APPROUVE à l'unanimité des présents et représentés le maintien du taux de taxe foncière sur le bâti pour 2012 au même niveau que 2011 soit 13,38 %.**

➤ **APPROUVE à l'unanimité des présents et représentés le maintien du taux de taxe d'habitation pour 2012 au même niveau que 2011 soit 11,28 %.**

Objet : N°10 Attribution des subventions communales > pour l'année 2012

Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions suivantes :

- 30,00 € au Cecof d'Ambérieu pour Morgane BURDEAU
 - 30,00 € au CFA de la Noue pour Marie-Ange MOLINA
 - 30,00 € à l'Association formation travaux publics et bâtiments pour Marek JAKOBCZAK
 - 30,00 € à la MFR de Charentay pour Rose-Laurence ROBERT
 - 30,00 € à la MFR de la Dalmassière pour Auberry PEPIN
 - 30,00 € à la MFR de Saint Romain de Popey pour Terry ROLLIN
- Attribution à la majorité de 30,00 € à l'Académie de la DOMBES
Refus pour l'ADAPA

Objet : N°11 Attribution subvention au Fond Solidarité Logement année 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE d'allouer à l'unanimité des membres présents et représentés, une subvention au Fond Solidarité Logement.**

Soit 0,30 € par habitant x 662 habitants = 198,60 € pour l'année 2012.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

Objet : N°12 Participation aux fournitures scolaires des membres de l'Association des Parents d'Elèves du Collège Bel Air de Thoissey

Madame le Maire fait part de la demande de l'Association des Parents d'Elèves du Collège Bel Air de Thoissey concernant la participation aux fournitures scolaires des élèves de la commune fréquentant l'établissement. Elle demande à l'assemblée d'accepter celle-ci par un forfait à hauteur de 30 € par enfant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la participation aux fournitures scolaires des élèves de Garnerans scolarisés au Collège Bel Air de Thoissey par un forfait à hauteur de 30 € par enfant. Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.**

Objet : N°13 Acceptation devis centrale d'aspiration

Madame le Maire fait part de la nécessité de l'installation d'une nouvelle centrale d'aspiration pour le bâtiment de l'école, le montant du coût de cette installation est de 1 880,00 € HT soit 2 248,48 € TTC par l'entreprise JM ELEC de Saint Didier sur Chalaronne. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, l'installation d'une nouvelle centrale d'aspiration pour un montant de 1 880,00 € HT soit 2 248,48 € TTC par l'entreprise JM ELEC de Saint Didier sur Chalaronne. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2012 et imputée au compte 21318 opération 143 en section d'investissement.**

Objet : N°14 Acceptation devis de panneautage de la commune

Madame le Maire demande à l'assemblée d'accepter le devis de panneautage sur la commune, le montant du coût de cette installation est de 5 522,00 € HT soit 6 604,31 € TTC par l'entreprise Midityage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, l'installation de panneautage sur la commune pour un montant de 5 522,00 € HT soit 6 604,31 € TTC par l'entreprise Midityage. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2012 et imputée au compte 2152 opération 139 en section d'investissement.

Objet : N°15 Mise en place d'un sentier sur l'Avanon

◎ CONTEXTE

La fiche action B1-3.4 prévoit la mise en place d'un sentier dit « au fil de l'Eau » d'Illiat à la Saône afin de valoriser le patrimoine naturel et bâti de l'Avanon. La réfection des ouvrages ayant bien avancé, il s'agit maintenant de mettre en place le cheminement reliant tous les éléments de patrimoine. Le balisage du parcours sera basé sur les sentiers existants et sur l'ouverture de plusieurs sentiers pédestres.

L'opération consistera en la :

- Définition précise des itinéraires et du balisage à mettre en place (prestation du CDR)
- Conception des textes et des maquettes des panneaux d'interprétation (prestation pour la rédaction et ou la réalisation d'illustrations)

- Edition des panneaux d'interprétation et des panneaux de balisage (prestation)
- Pose des panneaux (pour mémoire il avait été évoqué que les employés municipaux s'en chargeraient)

Si l'on part sur la conception et la réalisation de 6 panneaux d'interprétation et de l'ensemble du balisage directionnel le montant estimatif de l'opération est estimé à 15 000 € TTC. Ce montant peut être revu à la baisse si la rédaction des panneaux est faite en interne ou si on ne fait réaliser que peu d'illustrations.

© PRESENTATION DE LA DEMANDE

Les communes souhaitent confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat des rivières des Territoires de Chalaronne. Le coût de l'opération serait partagé en **quatre parties égales** par les communes d'Illiat, Bey, Garnerans et Cruzilles, subventions déduites. Les statuts du syndicat lui permettent en effet de se porter mandataire et d'effectuer des maîtrises d'ouvrages déléguées après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties. Les dépenses et les recettes liées à l'opération sont respectivement imputées aux comptes 458-1 et 458-2. Les recettes sont assurées par les subventions versées, et par la contribution des communes celles-ci étant égale au montant des dépenses moins les recettes de subventions.

Montant TTC	Part restant en € TTC hors subventions	Part restante à charge des communes en € TTC	FCTVA récupérable/commune	Coût réel par commune déduction faite du FCTVA
15 000	7 474,92	1 868,73	580,57	1 288,16

Le montant des subventions attendues étant égale à 60% du montant HT, la part relative des communes serait de 1 868,73 € TTC.

Aussi il est proposé au comité syndical,

D'accepter, sous réserve de l'accord des communes d'Illiat, Bey, Garnerans et Cruzilles les Mèpillat que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux,

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat, précisant notamment la contribution des communes d'Illiat, Bey, Garnerans et Cruzilles les Mèpillat aux coûts des travaux.

De solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil régional Rhône Alpes et du Département de l'Ain selon leurs modalités d'interventions.

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Majorité : 1 voix contre.

Objet : N°16 Remboursement Madame THIBERT pour le renouvellement Amen (pour site Internet communal)

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a réglé par ses propres moyens le renouvellement au site internet auprès du la Société AMEN, 12 rond-point des Champs Elysées 75008 Paris. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE que la commune rembourse Madame Christiane THIBERT, pour un montant de 60,28 € suite au renouvellement du site Internet de la commune à la Société AMEN.**

Rapports des commissions :

Action sociale et culturelle

Réunion du CCAS lundi 12 mars pour l'approbation du compte administratif 2011 et le vote du budget 2012 et 2 aides d'urgence.

L'âge pour la participation du repas de fin d'année et colis est porté à 70 ans.

Finances

Voir détail précédemment

Communication

Fiche info pour le nettoyage du 31 mars.

Note info d'avril en cours de préparation

Urbanisme et environnement

Travaux :

Chemin du Centre : plantation des poiriers réalisée, l'engazonnage reste à faire

Route d'Illiat : l'accotement a été refait avec la réalisation d'une allée piétonne.

Entretien des fossés en cours de finition.

La taille des haies en prairie est terminée.

Dans le cadre du schéma touristique de l'Intercommunalité, 2 tables pique-nique et corbeilles sont financées et installées à la passerelle Saint Cyprien.

PLU : réunion post enquête publique le 2 mai pour une mise en application dans l'été.

Réunion de la commission d'urbanisme le 9 mai à 17h30.

Questions diverses

Elaboration du planning des permanences élections du 22 avril et 6 mai 2012.

La séance est levée à 23 h 00.

Prochain Conseil le Vendredi 27 avril 2012 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,

Christiane THIBERT.